



Décision modificative (DM1) 2026 – Ville de Champigny-sur-Marne

0. Préambule :

La Décision Modificative N°1 (DM1) pour l'année 2026 de la Ville de Champigny-sur-Marne, vise à ajuster les inscriptions prévisionnelles du budget primitif 2026, tant en fonctionnement qu'en investissement, en dépenses et en recettes, en tenant compte des réalisations et notifications reçues en cours d'année.

La DM1 prévoit ainsi une hausse des recettes de fonctionnement de 1,39 M€, des recettes d'investissement de 1,48 M€ hors emprunt et hors virement de la section de fonctionnement, une hausse des dépenses de fonctionnement de 0,33 M€ hors virement à la section d'investissement et une hausse des dépenses d'investissement de 0,90 M€.

Après virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le besoin d'emprunt nouveau diminue de 1,64 M€. Ces ajustements à la marge du budget primitif 2026 confirment la prévision réalisée lors du budget primitif.

La DM1 comprend notamment l'affectation du résultat de la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Lycée des nations », avec un excédent de fonctionnement de 71 843,49 € et un déficit d'investissement de 67 161,47 € répartis entre les deux sections du budget soit un solde positif de 4 682,02 €.

1. En fonctionnement, les recettes réelles sont supérieures aux prévisions initiales, notamment grâce au rendement des impositions, dotations, subventions et produits exceptionnels.

Les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures aux prévisions initiales du budget primitif 2026. Le montant total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 144 628 472 €, contre une prévision initiale de 143 309 693 €, soit une augmentation d'environ 1,32 M€.

Les principales composantes impactées sont :

- Les impôts et taxes (chapitre 73) avec une hausse de 164 507 €, notamment grâce à une notification supérieure du Fonds de solidarité des Communes d'Île-de-France (FSRIF).
- Les dotations et participations (chapitre 74) augmentent de 861 869 €, dont une hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) liée à une augmentation de la péréquation verticale (+455,97 K€) et diverses subventions de fonctionnement (Santé, Politique de la Ville, Culture, Maisons Sports Santé, Direction de la population).

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) augmentent de 71 999 €, notamment par une hausse des loyers et charges dus par les occupants du patrimoine communal (+20 K€), des locations de salles (+35 K€) et des annonces dans le journal municipal (+17 K€).
- Les produits exceptionnels (chapitre 77) enregistrent une recette de 140 404 € liée à un dégrèvement de taxes indûment appliquées.
- Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (chapitre 78) s'élèvent à 80 000 €, correspondant à la réalisation d'un risque provisionné.

Ces ajustements traduisent une prévision prudente initiale révisée à la hausse pour les recettes de fonctionnement.

2. Les dépenses de fonctionnement sont ajustées principalement sur certains chapitres spécifiques (charges générales, personnel, autres charges, charges exceptionnelles).

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées à la hausse de 330 269 €, réparties principalement sur les chapitres suivants :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : augmentation de 507 342 €, répartie entre plusieurs directions, notamment la Direction de l'Espace Public et de la Transition Écologique (+222 K€ pour le nettoyage de voirie, les élagages), les Affaires Domaniales (+137 K€ pour loyers et assurances), la Direction des Sports (+69 K€ essentiellement pour frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), la Direction de l'Urbanisme (+30 K€ pour honoraires et prestations).
- Charges de personnel (chapitre 012) : diminution de 458 500 €, liée essentiellement à une diminution des cotisations CNRACL du fait de la hausse des demandes de départ à la retraite suite à la suspension de la réforme des retraites.
- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : augmentation de 166 482 €, liées notamment à l'augmentation de la contribution de la Commune à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), à l'agence métropolitaine des mobilités partagées, à l'attribution d'une subvention à l'association Confluence.
- Charges exceptionnelles (chapitre 67) : augmentation de 109 150 €, liée à l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement passent de 125 884 462,84 € au budget primitif à 126 214 731,84 € après DM1, soit une hausse modérée qui reste maîtrisée².

Ainsi, au global, en prenant en compte l'excédent de clôture de 71 843,49 € de la section de fonctionnement de la dissolution du SIVU « Lycée des nations » constaté sur le compte 002 de recettes de fonctionnement « résultat de fonctionnement reporté » **la section de fonctionnement dégage un excédent de 1 060 353,49 € qui abonde la section d'investissement.**

3. En investissement, la DM1 anticipe un ralentissement des dépenses d'équipement et de l'emprunt nouveau de la collectivité :

Les dépenses d'investissement sont ajustées globalement à la hausse de 901 481 €, en raison des opérations d'ordre (qui s'équilibrent en dépenses et recettes), avec les évolutions notables par chapitre :

- Immobilisations incorporelles (chapitre 20) : augmentation de 203 258 €, notamment pour des études avant travaux divers.
- Subventions d'équipement versées (chapitre 204) : hausse de 131 241 €.
- Immobilisations corporelles (chapitre 21) : diminution importante de 2,92 M€, liée à un réajustement du calendrier des travaux de voirie et acquisition de véhicules.
- Immobilisations en cours hors opérations budgétaires (chapitre 23) : augmentation de 135 000 € pour le nouveau Groupe Scolaire Solomon.
- Opérations budgétaires (qui regroupent les chapitres 20 – 21 – 23) dans des investissements spécifiques : augmentation de 555 000 € pour le Groupe Scolaire Henri Bassis.
- Autres immobilisations financières (chapitre 27) : hausse de 75 000 € pour une provision liée au SAF94.
- Opérations d'ordre (chapitre 041) : augmentation de 2,51 M€ liée au traitement des avances versées aux entreprises.

Au total, les dépenses réelles d'investissement passent de 103 M€ au budget primitif à environ 101,3 M€ après DM1, soit une réalisation prévue à 98 % du budget initial, avec un ajustement des crédits pour mieux refléter le calendrier et les besoins réels des opérations d'équipement.

4. Les recettes réelles d'investissement hors emprunt diminuent de 1,03 M€, avec :

- Une hausse des subventions d'investissement (chapitre 13) de 311 370 €, comprenant des amendes de police affectées à des opérations d'équipement (+310 K€), une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et une subvention de l'État pour l'acquisition d'urnes électorales.
- Une baisse prudente des produits des cessions d'immobilisations (chapitre 024) de 1,34 M€, liée à un ajustement du calendrier des cessions foncières.

Toutefois, une diminution de l'emprunt d'équilibre (chapitre 16) de 1,64 M€, est rendue possible par le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (1,06 M€) et par un excédent constitué par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement (0,58 M€).

Au total, les recettes réelles d'investissement hors emprunt s'élèvent à environ 65,26 M€ après DM1, contre 64,58 M€ au budget primitif, soit une légère augmentation. Avec l'ajustement de l'emprunt, le total des recettes d'investissement est ramené à environ 97,5 M€ (contre 100,18 M€ initialement).

5. Conclusion

L'autofinancement augmente, passant de 17,43 M€ au budget primitif à 18,41 M€ à la DM1, ce qui améliore la capacité de désendettement de la Ville, estimée à moins de 6,81 ans, bien en dessous du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

La DM1 s'équilibre ainsi à 1 390 622,49 € en fonctionnement et 901 481,40 € en investissement et confirme la stabilité et l'amélioration de la situation financière de la Ville de Champigny-sur-Marne pour l'exercice 2026.